

# ACTION URGENTE

## DEUX HOMMES SOUTENANT UN KURDE CONDAMNÉ À MORT SONT DÉTENUS

Deux Kurdes d'Iran, qui ont été arrêtés alors qu'ils célébraient le report de l'exécution d'un autre militant kurde en décembre, demeurent en détention. Ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion. Habibollah Latifi risque toujours d'être exécuté, mais aucune nouvelle date n'a encore été fixée pour son exécution.

**Habibollah Latifi**, étudiant en génie industriel à l'université d'Illam, n'a pas été exécuté le 26 décembre 2010 comme cela était prévu. Bien qu'il reste exposé à ce risque, à la connaissance d'Amnesty International, aucune date n'a été fixée pour son exécution. L'organisation suivra de près l'évolution de son cas.

À la suite du report de son exécution, des membres de sa famille et des militants se sont retrouvés chez lui. Des membres des forces de sécurité sont alors arrivés sur place et ont arrêté quelque 24 personnes, dont ses proches. La plupart ont depuis été libérées, mais **Said Saedi**, militant de la société civile, journaliste et poète, ainsi que **Yahya Qavami**, sont toujours détenus. Le 5 février 2011, leur maintien en détention a été, semble-t-il, prolongé d'un mois.

Said Saedi serait incarcéré dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Sanandaj, dans la province du Kurdistan. Le 13 février, il était toujours privé de tout contact avec sa famille, à l'exception d'une conversation téléphonique d'une minute. Des agents des services de renseignement iraniens l'auraient torturé et il serait blessé à la main et au pied des suites de ce traitement.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en kurde, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à préciser où sont détenus Said Saedi et Yahya Qavami, en leur rappelant leur obligation de veiller à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez la libération immédiate de ces deux hommes, qui ont été arrêtés pour avoir participé à une réunion pacifique en signe de solidarité avec la famille Latifi ;
- priez instamment les autorités de commuer la condamnation à mort de Habibollah Latifi, prononcée contre lui pour des motifs politiques à l'issue d'un procès inique, de façon à respecter les normes internationales.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 AVRIL 2011 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – End of  
Shahid Keshvar Doust Street,  
Tehran, République islamique d'Iran

Courriel : *via* son site Internet :

[http://www.leader.ir/langs/en/index.php?](http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter)

[p=letter](http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter) (en anglais) ;

[http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?](http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter)

[p=letter](http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter) (en persan)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadeq Larijani  
Office of the Head of the Judiciary  
Pasteur St., Vali Asr Ave., south of  
Serah-e Jomhuri, Tehran,  
1316814737

République islamique d'Iran

Courriel : *via* son site Internet :

[http://www.bia-](http://www.bia-judiciary.ir/tabid/62/Default.aspx)

[judiciary.ir/tabid/62/Default.aspx](http://www.bia-judiciary.ir/tabid/62/Default.aspx)

2<sup>e</sup> champ (avec une astérisque) :

prénom ; 3<sup>e</sup> champ (astérisque) : nom ;

5<sup>e</sup> champ (astérisque) : adresse

électronique ; dernier champ : corps du message.

Pour envoyer, cliquez sur la case grise en bas à gauche.

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Gouverneur de la province du Kurdistan  
Esmail Najjar

Courriel : **Veillez adresser vos messages en persan ou en kurde *via* le formulaire en ligne figurant sur le site :**

<http://www.ostan->

[kd.ir/Default.aspx?tabId=150&cv=4@0](http://www.ostan-)

[\\_1](http://www.ostan-). Pour envoyer des courriers en

anglais, en français ou dans d'autres langues, veuillez utiliser le formulaire

en anglais disponible à l'adresse

suivante : <http://en.ostan->

[kd.ir/Default.aspx?TabID=59](http://en.ostan-)

Formule d'appel : *Dear Governor, /*

Monsieur le Gouverneur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 271/09. Pour plus d'informations :

<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/003/2011/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEUX HOMMES SOUTENANT UN KURDE CONDAMNÉ À MORT SONT DÉTENUS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Habibollah Latifi, étudiant en génie industriel à l'université d'Illam, a été arrêté le 23 octobre 2007 à Sanandaj et condamné à mort le 3 juillet 2008 par le tribunal révolutionnaire de cette ville, à l'issue d'un procès inique. Il a été reconnu coupable de *mohareb* (inimitié à l'égard de Dieu), une infraction formulée de manière vague mais néanmoins passible de la peine capital. Selon son avocat, Habibollah Latifi a nié les accusations indiquant qu'il était impliqué dans des attentats commis à Sanandaj, notamment contre la voiture d'un représentant de l'appareil judiciaire, pour le compte du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK).

Son procès s'est tenu à huis clos et son avocat n'a pas été autorisé à être présent pour le défendre. Ses proches n'ont pas eu le droit d'assister aux audiences. Sa condamnation à mort a été confirmée par la cour d'appel de Sanandaj le 18 février 2009. Cependant, son exécution a été suspendue quelques heures avant le moment où elle devait avoir lieu, le 26 décembre 2010.

À la suite du report de son exécution, des membres de sa famille et des militants se sont retrouvés chez lui. Une cinquantaine de membres des forces de sécurité sont alors arrivés sur place et ont arrêté sept de ses proches et 17 autres personnes. Le 30 décembre 2010, les membres de sa famille avaient tous été libérés, après avoir payé chacun une caution d'environ 220 millions de rials (un peu plus de 16 000 euros). Le 6 janvier 2011, un militant d'une ONG et un journaliste ont également été libérés, de même que huit autres personnes dont Amnesty International ignore les dates et les conditions de libération. Au moins une des personnes qui ont été détenues a maintenant quitté l'Iran, craignant pour sa sécurité.

Said Saedi a participé à la création de l'Institut de recherche culturelle de l'est du Kurdistan (IRCEK, ou Institut Xorkhelat), une ONG dont la demande d'autorisation reconnaissant juridiquement son existence a été rejetée par la police. Le 2 août 2005, il a été arrêté pour avoir aidé à organiser une manifestation afin de protester contre le meurtre d'un militant des droits des kurdes le mois précédent. Maintenu en garde à vue pendant huit jours, il a été battu, transféré dans une prison où il a été détenu au secret pendant deux semaines, puis finalement libéré sous caution en octobre 2005. En juin 2007, un tribunal de Sanandaj l'a condamné à deux ans d'emprisonnement pour avoir participé à des rassemblements au milieu de l'année 2005 et à six mois pour « propagande contre le régime ». Il a déclaré s'être rendu à ces rassemblements pour les couvrir en tant que journaliste. Sa peine a été réduite en appel à une amende. Par la suite, il a été jugé en février 2008 devant une chambre du tribunal général pour dégradations volontaires, également en lien avec une précédente manifestation.

Yahya Qavami est membre de plusieurs ONG culturelles et environnementales à Sanandaj. Son cousin Ajlal Qavami, militant de la société civile, avait déjà été arrêté avec Said Saedi.

Les Kurdes sont l'une des nombreuses minorités que compte l'Iran. Ils vivent principalement dans l'ouest et le nord-ouest du pays, dans la province du Kurdistan et les provinces environnantes situées à la frontière des régions kurdes de Turquie et d'Irak. Ils sont victimes de discrimination dans les domaines religieux, économique et culturel. Pour en savoir plus sur les atteintes aux droits humains visant la minorité kurde en Iran, veuillez consulter le document intitulé *Iran: Human rights abuses against the Kurdish minority* (MDE 13/088/2008, 30 juillet 2008), disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/088/2008/en>.

Action complémentaire sur l'AU 271/09, MDE 13/026/2011, 4 mars 2011

